

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 Octobre 2014



**Un des plus Beaux Villages
de France**

Nombre de membres afférents
au conseil : **11**

En exercice : **11**

Qui ont pris part aux
délibérations : **11**

Date de la convocation :
16/10/2014

Date d'affichage :
16/10/2014

L'an deux mil quatorze

Le vingt quatre Octobre à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

PRESENTS : MM. Michel MIRAULT, Jean-Jacques LEGROS, Julien ONDET, Michel RICHARD, Bertrand de NOÛEL, Mesdames Isabelle TROUBAT, Marilyn BOND ; Marylène LUSSEAULT. Jany LANDIER

ABSENTS : Mme Agnès MARTIN (pouvoir à M. Bertrand DE NOÛEL) ; Mr Xavier CARRE-LAUBIGEAU (pouvoir à Mme Marylène LUSSEAULT)

SECRETARE : Monsieur Julien ONDET a été élu secrétaire

COMPTE RENDU DE SEANCE

Délibération n° 2014-10-001- Communauté de Communes du Bouchardais – modification des statuts : Aménagement numérique et Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Par délibération en date du 15 septembre 2014, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur les modifications des articles II et VI de ses statuts.

Suite à cette décision et conformément à l'article L. 5211-17 du code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que chaque commune adhérente à la CCB, délibère afin d'accepter ou non la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bouchardais.

Les modifications des statuts portent

- sur la prise de compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructure, et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- sur la modification de l'article a) de la compétence VI – Affaires sociales et culturelles, suite à la création d'un RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) non itinérant dans le cadre du projet des Quatre Vents à l'Ile Bouchard ainsi que le recrutement d'une animatrice

- Libellé actuel de l'alinéa a) « **Création , aménagement, gestion de(s) centre(s) de loisirs intercommunal(aux) et d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) itinérant** »
- Projet de modification VI – Affaires sociales et culturelles.
- a) " **Création, aménagement, gestion de centre(s) de loisirs intercommunal(aux) et d'un Relais d'Assistantes Maternelles.**"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1) Accepte la prise de compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux prévu à l'article L.1425.1 du CGCT, par la communauté de communes du Bouchardais et la rédaction du bloc II – Aménagement de l'espace communautaire.

Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

2) Approuve la modification statutaire proposée pour le bloc VI Affaires sociales et culturelles et la nouvelle rédaction de l'alinéa a)

ainsi qu'il suit :

- a) création, aménagement, gestion de centre(s) de loisirs intercommunal(aux) et d'un Relais d'Assistantes Maternelles.

3) Approuve le recrutement d'une animatrice

Délibération n° 2014-10-002- : Communauté de Communes du Bouchardais – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Suite au renouvellement des conseils municipaux et du conseil communautaire, il convient de proposer deux personnes pour être membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- M. MIRAULT Michel, membre titulaire
- M. RICHARD Michel, membre suppléant

Devis pour la pose de prises de courant pour les décorations de Noël

Lors du conseil municipal du 13 juin 2014, il avait été décidé de poser quatre prises de courant au lieu de deux, pour rentabiliser la charge de location d'une nacelle. Le devis réalisé par l'entreprise Rousseau est de 1 233€60 TTC pour la pose des quatre prises.

Le conseil municipal décide de suspendre momentanément sa décision étant donné que la compétence éclairage public a été déléguée au SIEIL et que les coffrets électriques sont fermés à clef.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a effectué des démarches auprès du SIEIL, du Président et vice-président du SIEIL afin d'obtenir cette clef.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ DEVIS eaux pluviales – Entreprise HEGRON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du montant du devis (2 793€60) qu'il a signé avec l'accord de la dernière réunion du conseil. Ces travaux ont été entamés ce jour.

- ✓ Nouvelle association – Utilisation de la salle communale

L'association « Crissay en marche » vient d'être créée, les membres de l'association sollicitent l'accès à la salle communale chaque mercredi de 16 h à 18 h.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de prêter la salle communale chaque mercredi, lorsque celle-ci n'est pas occupée par la municipalité ou louée.

- ✓ Création d'un trombinoscope pour le site internet

Monsieur le maire demande l'avis au conseil municipal sur la réalisation d'un trombinoscope du conseil sur le site internet. Celui-ci n'émet aucune objection à cette idée.

Monsieur le Maire demande aux personnes qui souhaitent y figurer, d'envoyer rapidement leur photo par internet à la mairie.

✓ Participation au congrès des Maires

Le congrès départemental des Maires aura lieu le jeudi 4 décembre 2014 à Tours. Monsieur le Maire demande quels sont les membres du conseil municipal qui souhaitent y participer :

MM. MIRAULT Michel, RICHARD Michel, LEGROS Jean-Jacques et Mme LANDIER Jany se sont inscrits pour ce congrès.

✓ Organisation du 11 Novembre 2014

11H 30 : - Carillons

- Défilé jusqu'au Monument aux morts

- Dépôts des gerbes

12 H : - Visite de l'exposition réalisée par M. BIET Jean-Pierre et de celle prêtée par L'ONAC (Office National des Anciens Combattants).

13 H : - Repas « Pot au feu », offert par le CCAS (Comité Communal de l'Action Sociale) aux habitants de plus de 70 ans.

Le comité d'animation offre à la commune un panier gourmand pour une tombola dont les bénéficiaires seront reversés à la commune comme participation à cette manifestation.

Une réunion de coordination aura lieu le 07/11/14 à 9h30, salle polyvalente.

✓ Date du prochain Conseil Municipal : le 14 Novembre 2014 à 20H30, salle du conseil.

✓ Choix de la couleur de la peinture pour les fenêtres de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme BARTHELEMY Adrienne, adjointe au chef du STAP d'Indre et Loire, lui a fait parvenir les références de trois teintes de la Chromatique « La Seigneurie » pour peindre les menuiseries extérieures de la salle polyvalente :

- VERT Bourache SE2035 - VERT Luzerne SE 1544 - VERT Amande SE 2032

Le conseil municipal se décide pour la teinte : **VERT Luzerne SE 1544**

✓ SMICTOM

La collecte du mardi 11 Novembre 2014 est décalée au mercredi 12 Novembre 2014

✓ Inauguration

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'ils sont invités à l'inauguration de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Bouchardais (MSP) le jeudi 27 novembre 2014 à 18H00

✓ Elagage d'arbres

Un élagueur sera présent sur la commune la semaine 45 à l'initiative de Monsieur Bertrand DE NOÛEL. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prestation d'élagage est de 100 € TTC sans ramassage des déchets verts pour un arbre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lui faire élaguer 3 arbres: le tilleul place de la mairie, celui de la placette rue du château, ainsi le tilleul sur la place dans le bourg.

- ✓ Monsieur DE NOÛEL souhaiterait que la taille de la haie d'arbustes située à l'entrée du village, soit revue.

- ✓ Eboulement d'un rocher

Madame LUSSEAULT demande comment avance le dossier de la rue porte bigot.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. LAUBIJEAU, propriétaire concerné, s'emploie à résoudre rapidement ce problème d'éboulement. Le second propriétaire M. HOGY HYUN souhaite déléguer son architecte pour étudier le dossier. Un « maçonnerie » de renfort sera nécessaire à l'endroit de la partie éboulée.

La séance est close à 22 h 30

Pour extrait conforme,

A Crissay-sur-Manse, le 03 Novembre 2014

LE MAIRE,

JJ,LEGROS	M.BOND	M.RICHARD	J,ONDET	X.CARRE- LAUBIGEAU
A,MARTIN	J,LANDIER	M,LUSSEAULT	B. de NOUEL	I.TROUBAT